

PROTOCOLE D'ACCORD

Entre le représentant de l'Unité Économique et Sociale constituée autour de la MUTUELLE ASSURANCE DES TRAVAILLEURS MUTUALISTES, 66 rue de Sotteville à Rouen, désigné ci-après :

Daniel HAVIS d'une part,

Et d'autre part,

- la section syndicale **CFDT**, représentée par *Charlotte Aubert*
- le syndicat **SN2A-CFTC**, représenté par *Gerard Chaouchi*
- le syndicat **CGT**, représenté par
- le syndicat **CFE-CGC**, représenté par *Alain Hamon*
- le syndicat **SNAP-UNSA**, représenté par *Corinne Guille*
- le syndicat **FO**, représenté par

Il a été convenu ce qui suit :

Rappel : Salaires / versement progressif d'un « 14^{ème} mois »

Au titre de l'accord signé le 20 avril 2012 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, la Direction s'est engagée à « octroyer progressivement sur 4 ans un 14^{ème} mois à l'ensemble du personnel des sociétés et groupements de l'UES... »

Ainsi, en décembre 2014 sera versé un complément de salaire équivalent à 3/4 du « 14^{ème} mois ».

Pour tenir compte de l'impact important de cette mesure sur l'évolution de la masse salariale, la Direction et les organisations syndicales signataires ont pris le 20/04/2012 l'engagement d'intégrer ces montants aux négociations annuelles obligatoires pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

Augmentation générale des salaires

Pour l'exercice 2014, les salaires de base du personnel des sociétés et groupements de l'UES seront majorés de 1 % au 01/05/2014.

Journée de congé

Sur l'année 2014, la Direction accorde exceptionnellement deux journées de congé rémunéré supplémentaires aux collaborateurs présents à l'effectif au 23 Avril 2014 et sous contrat à durée indéterminée.

Les salariés dont le temps de travail est inférieur à 60 % bénéficient, dans ce cadre, d'une journée de congé supplémentaire.

La Direction prend l'engagement d'examiner favorablement les points suivants :

- Globalisation journalière des frais de déplacement
- Absence du salarié en cas d'hospitalisation d'un enfant mineur, d'un conjoint et d'accompagnement des ascendants
- Pénibilité : ouverture des négociations avant les prochaines NAO.
- *Recupération des jours de congés lorsque le salarié tombe malade durant ses congés payés.*

Fait à Rouen, le 23 avril 2014

**POUR LA DIRECTION
DE L'UES MATMUT**



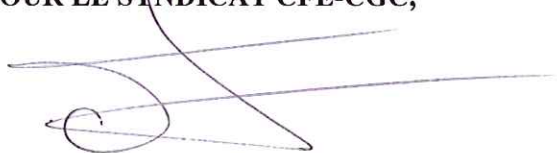
POUR LA SECTION SYNDICALE CFTD,



POUR LE SYNDICAT SN2A-CFTC,



POUR LE SYNDICAT CFE-CGC,



POUR LE SYNDICAT CGT,

POUR LE SYNDICAT SNAP-UNSA,



POUR LE SYNDICAT FO,